



Paris, le 8 Septembre 2014,

Les mesures sociales du Protocole : L'administration annonce les mises en paie

L'administration centrale vient de nous annoncer que les mesures indemnitaires actées au protocole 2013-2015 ont enfin eu l'accord des Ministères du Budget et de la Fonction Publique.

Prime d'intéressement collectif 2013 (PIPC):

Cette prime de 100 euros, concernant tous les corps, sera versée sur la fiche de paie du mois d'octobre aux Ouvriers de la DGAC et de l'ENAC.

Revalorisation de la part fixe de la Prime de Technicité Ouvriers (PTO) :

Revalorisation de 30 euros à compter du 01/01/2013 (versée sur le salaire d'octobre), et de 30 euros supplémentaires à compter du 01/07/2014 (versée sur le salaire de novembre) : sous réserve que les textes soient diffusés au JO. **Cette revalorisation est une des revendications portées par Force Ouvrière lors des négociations protocolaires.**

Le préavis de grève déposé en juin par FO (seule OS en avoir déposé pour l'application des mesures protocolaires) le 24 juin dernier, et la menace de ne plus participer au Comité de Suivi du Protocole ont permis le déblocage de ces dossiers.

**Les décisions protocolaires engagent tous les signataires.
Force Ouvrière s'engage et agit pour les faire respecter.**

Retrouvez les comptes-rendus du protocole (débat et suivi) sur notre site :

<http://fodgac.fr/fr/protocole/>

